

DOSSIER DE PRÉSENTATION

MISE EN PLACE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'ARLES

1. LA DESCRIPTION DU PROJET

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

→ Le cadre national

Le nouveau réseau pour la gestion du secteur public local sera structuré suivant une ligne de partage entre d'une part des services de gestion comptable (SGC) et d'autre part des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux ordonnateurs locaux (les « conseillers aux décideurs locaux »).

Pour un ressort géographique en cohérence avec la carte intercommunale, les SGC auront vocation à concentrer les travaux de gestion effectués actuellement par les trésoreries. Il s'agit des missions réglementaires dévolues aux comptables publics du secteur public local et principalement : la tenue de la comptabilité et la confection du compte de gestion, la prise en charge, le contrôle et la mise en paiement des mandats de dépense, la prise en charge et le recouvrement des titres de recettes ainsi que le contrôle des régies d'avance et de recettes.

Grâce à une équipe de taille significative et à un encadrement renforcé, ces travaux de gestion financière et comptable ne seront plus dépendants de contingences actuelles (postes trop petits, disponibilités de « sachants », absences...). De la sorte, la qualité de la gestion sera améliorée pour l'ensemble des collectivités.

→ La déclinaison locale

Six SGC seront implantés dans le département des Bouches-du-Rhône selon le calendrier prévisionnel ci-après :

Lieu d'implantation	Date de création
Aubagne	01/01/2021
Berre L'Etang	01/01/2021
Istres	01/01/2021
Arles	01/09/2021
Aix-en-Provence	01/09/2021
Châteaurenard	01/01/2022

Présentation du SGC d'Arles :

Libellé Structure	Nombre de budgets	Nombre lignes titres	Nombre ligne mandats	Nombre de régies
Trésorerie Arles municipale et camargue	71	22 009	73 612	65
Trésorerie Salon-de-Provence	52	20 066	82 632	146
SGC Arles	123	42 075	156 244	211

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

Les effectifs concernés par la mise en place du SGC sont présentés ci-après.

Le tableau ci-dessous précise comment est alimenté en emplois le SGC (fusion de plusieurs trésoreries).

Effectifs des services directement concernés				
Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2021)				
	A+	A	B/C/AST	Total
Trésorerie Arles Municipale et Camargue	1	2	8 (5+2+1)	11
Trésorerie Salon-de-Provence	1	2	14 (8 + 6)	17
Total				
Postes de travail à implanter				
	A+	A	B/C/AST	Total
SGC d'Arles (Tagerfip 2021)	1	4	16	21
Total				

L'emploi de cadre A+ identifié à Salon-de-Provence est occupé par un IdIV HC.

Cet emploi A+ est réservé à la création des CDL.

Six emplois de la Trésorerie de Salon-de-Provence accompagneront le transfert des budgets EPS/ESMS à la Trésorerie Aix établissements hospitaliers.

2. LA CONDUITE DU PROJET

2.1 LE PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage du projet

Le pilotage opérationnel national des opérations liées au nouveau réseau de proximité est confié à une direction de projet dédiée.

Le pilotage opérationnel local est assuré par les **référents locaux NRP**, en coordination avec la délégation du directeur général Sud-Est Outre-Mer :

- jusqu'au 31/08/2020 : Bernard BRIERE, délégué spécial du directeur régional et Anne CREVEL, chef du Cabinet/Communication ;
- depuis le 01/09/2020 : Jean-Louis BOTTO, directeur adjoint du pôle pilotage et ressources et Anne CREVEL, chef du Cabinet-Communication et responsable de la division stratégie–contrôle de gestion–qualité de service.

Dès le lancement du projet, une **équipe projet** composée des membres du CODIR et du responsable de la division stratégie–contrôle de gestion–qualité de service a par ailleurs été mise en place par le directeur régional. Ce comité se réunit selon une périodicité hebdomadaire, pour assurer le pilotage stratégique et opérationnel du projet de la DRFiP PACA/13.

La programmation et le suivi des travaux sont réalisés par le pôle pilotage et ressources et plus particulièrement par la division budget, informatique, logistique et par la division de l'immobilier et des conditions de vie au travail.

Le calendrier du projet

Phase de concertation	Envoi du projet de la direction locale aux parlementaires, au président du conseil départemental et au représentant de l'association des Maires.	06/06/2019
	Présentation du projet initial (carte V0) aux élus (sénateurs, députés, maires, EPCI) de l'arrondissement d'Arles.	27/06/2019
	Communication du projet de charte d'engagement du nouveau réseau des finances publiques du département des Bouches-du-Rhône au conseil départemental des Bouches-du-Rhône.	19/12/2019
	Présentation du projet modifié aux maires du département lors d'une réunion copilotée avec l'Union des maires et communication de la carte V1 (projet de carte de novembre 2019).	21/01/2020

	<p>Courrier adressé à l'ensemble des élus du département et présentation de la carte V2 (projet de carte de juin 2020).</p> <p>Présentation du projet NRP aux maires lors de réunions organisées par la Préfecture des Bouches-du-Rhône.</p> <p>Rencontre entre le Directeur régional et le Maire de Salon-de-Provence</p>	<p>27/07/2020</p> <p>03/09/2020; 04/09/2020; 09/09/2020</p> <p>11/03/2021</p>
	<p>Diffusion du projet et des cartes associées auprès des représentants du personnel et des cadres et agents du réseau.</p> <p>Présentation du projet à l'Association des comptables (carte V0 de juin 2019).</p> <p>Présentation du projet aux cadres (carte V0 de juin 2019).</p> <p>Présentation du projet aux représentants du personnel (carte V0 de juin 2019).</p> <p>Présentation des modifications apportées au projet initial à l'Association des comptables (carte V1 de novembre 2019).</p> <p>Présentation des modifications apportées au projet initial (carte V1 de novembre 2019)</p> <p>Présentation des modifications apportées au projet initial aux représentants du personnel (carte V1 de novembre 2019)</p> <p>Présentation des modifications apportées au projet initial à l'Association des comptables (carte V2 de juin 2020)</p> <p>Présentation des modifications apportées au projet initial aux cadres (carte V2 de juin 2020)</p> <p>Présentation des modifications apportées au projet initial aux représentants du personnel (carte V2 de juin 2020)</p> <p>Présentation aux acteurs sociaux du département (médecins de prévention, assistantes sociales et ISST)</p>	<p>06/06/2019</p> <p>17/07/2019</p> <p>11/06/2019</p> <p>11 et 12/06/2019</p> <p>18/11/2019</p> <p>19/11/2019</p> <p>20/11/2019</p> <p>25/06/2020</p> <p>16/07/2020</p> <p>17/07/2020</p> <p>20/10/2020</p>
	<p>Visites de terrain</p>	<p>Visite des trésoreries de Salon-de-Provence et Arles le 26/05/2020</p>
		<p>Groupes de réflexion</p>

	Groupes de travail et réunions informelles	thématiques (de septembre à novembre 2019)
L'état d'avancement du projet	Présentation du projet aux responsables des services concernés	Réunion plénière le 16/02/2021
Les étapes à venir	Vote en comité technique local	23/03/2021 (1ère convocation)
	Installation des agents	01/09/2021

2.2 LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Au plan national

Après des personnels concernés	<p>Messages du ministre et du directeur général en ligne sur Ulysse national.</p> <p>Ouverture d'un nouvel espace « Nouveau réseau de proximité » sur l'intranet Ulysse national, au sein duquel les agents peuvent trouver les dernières actualités sur le projet, les réponses à leurs questions les plus courantes via des documents « questions/réponses » sur les différents aspects du projet, les cartes des projets ainsi que la liste des référents NRP.</p>
Après des instances du dialogue social	<p>Réunions CT au cours du premier semestre 2019.</p> <p>Groupes de travail en septembre 2019 sur la nouvelle organisation du réseau déconcentré SPL, sur le volet RH du nouveau réseau de proximité, sur la démarche stratégique et le nouveau réseau de proximité.</p> <p>CTR réuni en formation CHS-CT le 20 septembre 2019 et, en seconde convocation le 3 octobre 2019, afin de présenter la méthode de prise en compte dans les différents projets de réorganisation relatifs au nouveau réseau de proximité des conséquences en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.</p>

Au plan local

Après des personnels concernés	1. Depuis juin 2019, mise en place d'un espace pérenne sur l'intranet local Ulysse 13 où est déposée toute la documentation utile pour les agents.
--------------------------------	---

2. Ouverture d'une **boîte fonctionnelle locale** de type « nouveaureseau13@dgfip.finances.gouv.fr » depuis juin 2019 où chaque agent peut poser la question de son choix à laquelle le référent NRP est chargé de répondre.

3. Services des Ressources humaines local mobilisé et à la disposition de tout agent désirant évoquer sa situation individuelle au regard du projet et de ses conséquences professionnelles et personnelles pour l'agent.

4. Messages du directeur régional sur Ulysse local 13 en date du 06/06/2019, du 13/06/2019, du 12/07/2019, du 23/09/2019, du 21/11/2019, du 24/09/2020.

5. Réunions de l'ensemble des cadres supérieurs et/ou des chefs de services : les 11/06/2019, 19/11/2019, 16/07/2020.

6. Mise en place de groupes de réflexion thématiques, de septembre à novembre 2019, associant la direction, les chefs de services et les agents sur les sujets suivants :

Groupe n° 1 : L'accueil de proximité

- les formes de l'accueil de proximité ;
- l'organisation et le fonctionnement de l'accueil de proximité.

Groupe n° 2 : Mise en place des Services de Gestion Comptable (SGC) et des Conseils aux Décideurs Locaux (CDL) : périmètre et champ d'intervention

- les périmètres fonctionnels respectifs et l'articulation entre SGC et CDL ;
- les relations ordonnateurs, comptables et CDL ;
- les CDL : modalités d'implantation, pilotage.

Groupe n° 3 : Mise en place des Services de Gestion Comptable : organisation du travail au sein des SGC

- organisation et fonctionnement interne ;
- les relations avec les ordonnateurs.

Groupe n° 4 : Les SIE

- organisation et fonctionnement interne du SIE ;
- le travail à distance dans le SIE.

Groupe n° 5 : Les SIP

- organisation et fonctionnement du SIP ;
- liaisons avec les autres services de la DGFIP.

7. Visites des structures concernées :

Visite des trésoreries de Salon-de-Provence et Arles le 26/05/2020

8. Mise en place de GT métiers et opérationnels avec les chefs de services, en charge d'associer les agents de leur service à chaque

	<p>étape des GT :</p> <p>Séance plénière le 16/02/2021</p> <p>GT métier SGC n°1 le 16/02/2021 (pilotage PESAP)</p> <p>GT métier SGC n°2 le 09/03/2021 (pilotage PESAP)</p> <p>GT opérationnels pour le SGC d'Arles (pilotage PPR): 18/03/2021 et à venir.</p>
Après des instances du dialogue social	<p>Invitation des représentants des personnels à des réunions informelles : les 11 et 12/06/2019, 20/11/2019 et 17/07/2020</p> <p>CTL du 13/11/2019</p> <p>CTL du 16/01/2020</p> <p>CTL du 15/09/2020</p> <p>CTL du 15/10/2020</p> <p>CTL du 23/03/2021</p>

2.3 LA PARTICIPATION DES AGENTS RÉFÉRENT NRP

Les responsables des services concernés par les opérations de restructuration assurent, en lien avec la direction, l'information des agents sur les volets métiers, logistiques, immobiliers et en matière de ressources humaines.

Chaque GT opérationnel permet de formaliser les questions et les réponses apportées.

Les entretiens individuels des agents avec la Division RH, dont les missions SPL sont transférées vers le SGC d'Arles, afin de connaître leurs intentions en termes de mobilités géographique et fonctionnelle se sont tenus les 5 et 10 février 2021.

2.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

L'ensemble des services de la direction est mobilisé pour la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle structure.

3. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 LE TRAVAIL RÉEL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel

La création du SGC ne changera pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur cette mission en poste comptable et sera organisée en trois pôles : Dépenses, Recettes, Comptabilité.

Ouverture au public

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie d'Arles Municipale et Camargue	Du lundi au vendredi 8h30 – 12 h	Du lundi au vendredi 8h30 – 12 h
Trésorerie de Salon-de-Provence	Du lundi au vendredi 8h30 – 12 h	Fermée

Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie d'ARLES Municipale et Camargue	Début et fin des plages variables 7h30 - 19h	Idem
Trésorerie de Salon-de-Provence	Début et fin des plages variables 7h15 - 18h45	Fermée

→ Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie d'ARLES Municipale et Camargue	Carte APETIZ	Idem
Trésorerie de Salon-de-Provence	Carte APETIZ	Fermée

Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie d'ARLES Municipale et Camargue	Parking situé au sein de la copropriété	Parking situé au sein de la copropriété
Trésorerie de Salon-de-Provence		Fermée

Modification du trajet domicile-travail

TABLEAU DES DISTANCES KILOMÉTRIQUES

	ARLES	SALON		
ARLES		43 km		
SALON	43 km			

IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 1 km)
Trésorerie Salon	12	3	0

SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Parcours	Véhicule personnel	Transports en commun
SALON-ARLES	X	

3.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL

Le SGC d'Arles sera implanté dans les locaux actuels de la trésorerie municipale. Ces locaux occupent 4 niveaux d'un immeuble situé avenue Victor Hugo, représentant une surface totale d'environ 745 m², dont 486m² de surface de bureaux.

Les bureaux des 1er, 2e et 3e étages seront rénovés au cours du 2e trimestre 2021.

3.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS

L'exacte évaluation des opérations logistiques dépend encore des conclusions des groupes de travail.

Mobiliers : la direction dispose déjà d'une grande partie des bureaux, caissons et armoires nécessaires. Une commande supplémentaire sera passée si besoin.

Informatique, téléphonie : un état des lieux sera dressé en mars 2021 afin de s'assurer que les prises informatiques et téléphoniques sont en nombre suffisant.
L'état général de l'autocom permet le branchement des nouveaux agents.

Mopieur : la location d'un nouveau mopieur est souhaitée par la responsable de service.

Archives : Une première opération de destruction/transfert des archives a déjà eu lieu. Une seconde opération de moindre ampleur sera mise en œuvre si nécessaire.

4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

Outre l'entretien personnalisé du 5 et 10 février 2021 les agents seront recontactés en amont des demandes de mutations pour une aide personnalisée.

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation)				
	A+	A	B/C	Total
Trésorerie Salon		2	8	10
Total		2	8	10

4.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Comme indiqué précédemment la création du SGC ne changera pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur cette mission en poste comptable. La formation des agents s'appuiera sur le dispositif de formation continue existant en matière de gestion comptable et financière du secteur public local, et pour l'accueil de proximité sur des modules en cours de création.

4.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

Tout agent susceptible de changer d'affectation dans le cadre de la mise en œuvre du SGC peut prétendre dans les conditions habituelles au bénéfice de la prise en charge des frais de changement de résidence, de la prime de restructuration de service et du complément indemnitaire d'accompagnement.

Outre les garanties de rémunération et les mesures d'accompagnement financier décrites ci-dessus, les anciens comptables non repositionnés sur un emploi de chef de SGC, d'adjoint ou de conseiller pourront participer aux mouvements comptables dans les conditions suivantes :

- les comptables de catégorie C1 bénéficieront, comme aujourd'hui dans le cadre des fusions/restructurations, d'une priorité de portée nationale pendant 3 ans pour se repositionner sur un poste comptable de la même catégorie ;
- les comptables de catégorie C2 et C3 bénéficieront d'une priorité nationale pendant 3 ans pour se repositionner sur un poste comptable ou administratif.

Pour les anciens comptables de catégorie C4 non repositionnés sur un emploi de conseiller, ils bénéficieront d'une part d'une priorité pour une affectation « tout emploi » au sein de leur département d'origine et d'autre part d'une bonification d'ancienneté administrative de deux échelons au titre de la convenance personnelle pour obtenir une affectation dans un autre département.

Dossier de présentation actualisé au 10/03/2021